

Travaux de la Chambre

nent en fait de ses propres impôts, qui proviennent en partie des poches des contribuables québécois.

Dans la même veine, rien n'obligerait le gouvernement fédéral à obtenir un consensus parmi les provinces pour établir ces nouvelles normes nationales. En effet, bien qu'elles doivent être consultées, du moins théoriquement, le fédéral n'est pas tenu d'obtenir le consentement unanime de celles-ci pour aller de l'avant avec l'instauration de nouvelles normes nationales.

De plus, le Québec et les autres provinces pourront, à tout moment, être victimes d'un changement des règles du jeu de la part du gouvernement fédéral, car il possède le pouvoir de modifier ultérieurement la loi, et ce, de manière unilatérale.

En terminant, j'aimerais revenir quelques instants sur le programme législatif du gouvernement, et cela évidemment si on considère qu'il en a effectivement un. Il y a peu de temps, le gouvernement fédéral informait l'opposition officielle quant à son intention de faire adopter plusieurs projets de loi importants durant les deux prochaines semaines dont, notamment, ceux relatifs au commerce intérieur, le projet de loi C-88. J'aimerais dire quelques mots sur ce projet de loi.

L'objectif de ce projet de loi est d'entériner l'Accord sur la libéralisation du commerce intérieur. Le Bloc québécois, on l'a vu tout au long du débat sur l'ALENA, sur les accords de l'Uruguay Round instituant l'Organisation mondiale du commerce, s'est toujours prononcé en faveur de la libéralisation des échanges et appuie donc le principe de ce projet de loi. On le sait, ce n'est pas une nouveauté, le Québec est, et depuis longtemps, une province libre-échangiste.

Toutefois, le libellé de certains articles, notamment l'article 9, pose un certain nombre de problèmes. L'article 9, plus particulièrement, permet une interprétation plus large qui pourrait permettre à Ottawa d'intervenir en imposant des mesures de rétorsion même lorsque le gouvernement fédéral n'est pas partie au litige. Ce sont des pouvoirs très importants que le gouvernement fédéral se réserve.

On pense également au projet de loi C-91 concernant la Banque fédérale de développement. J'aurais quelques mots, encore, à dire sur ce projet de loi. On assiste, avec ce projet de loi, à une nouvelle tentative de centralisation de la part du gouvernement fédéral qui provoquera d'autres dédoublements inutiles et coûteux qui continueront à augmenter le déficit de ce gouvernement.

Alors que la tendance, du moins au Québec, est à la régionalisation, le gouvernement fédéral poursuit dans sa tradition séculaire de centralisation. C'est tout à fait aberrant. Je ne puis qu'espérer que lors de l'étude de ces différents projets de loi, que les intérêts du Québec ne seront pas trop malmenés. On peut en douter. On a vu ce qui en a été dans le projet de loi C-76.

Si le gouvernement devait, à travers ces projets de loi, malmenier les intérêts du Québec, comme il a l'habitude de le faire, ce gouvernement nous trouvera sur son passage, comme il nous trouve sur son passage depuis octobre 1993. Nous allons défendre les intérêts du Québec avec vigueur et ténacité comme nous l'avons fait depuis notre élection.

• (1240)

Le mépris envers le peuple québécois n'aura qu'un temps et le gouvernement fédéral comprendra très bientôt, lors du référendum, qu'est-ce qu'il en coûte de toujours s'attaquer aux intérêts et aux valeurs fondamentales du Québec.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours du député, et vous ne serez pas surpris si je dis que je ne suis pas tout à fait d'accord avec certains de ses propos parce que le gouvernement du Canada, le Parti libéral en particulier, a cette habitude de toujours défendre les intérêts du Québec. Bien sûr, c'est ce que le gouvernement du Canada continuera de faire avec le même degré d'intérêt qu'il a manifesté dans le passé et qu'il continuera de manifester dans un Canada prospère et uni.

Voici la question que je veux poser à mon collègue. Lorsqu'il a dit, au début de ses remarques, que le gouvernement n'avait pas procédé suffisamment rapidement pour faire avancer certains de ces projets de loi, je me demande s'il pourrait nous dire plus clairement à combien de reprises lui ou son parti ont appuyé des initiatives visant à prolonger les heures, lorsqu'on a tenté de le faire, pour justement donner l'occasion aux députés d'adopter des projets de loi dans le passé. On l'a demandé à quelques reprises. Peut-il nous dire combien de fois son parti s'est prononcé en faveur de cela? Je pense que la réponse est exactement aucune.

Peut-il nous dire également s'il est au courant que l'article 24 et l'article 28 du Règlement de la Chambre plus précisément sont les articles qui prévoient le calendrier parlementaire, et plus particulièrement l'article 27 qui stipule que c'est seulement aujourd'hui qu'on pouvait proposer de prolonger de façon systématique les heures de la Chambre pour les semaines à venir. Compte tenu que c'est la première journée et la première heure de la première journée, comment aurait-on pu prolonger les heures de façon systématique avant aujourd'hui, compte tenu que c'est la première journée?

M. Bergeron: Monsieur le Président, j'aimerais intervenir sur un certain nombre de choses qu'a dites mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell. Il a dit que le gouvernement fédéral a toujours eu à coeur de défendre les intérêts du Québec; permettez-moi d'en douter.

S'il y a un gouvernement qui a toujours eu à coeur de bafouer continuellement les intérêts du Québec, c'est bien le gouvernement libéral. Pour reprendre la précision de mon collègue de Louis-Hébert, ce sont bien les gouvernements successifs du Parti libéral.

On nous dit parfois: «Oui, mais vous êtes bien représentés à Ottawa, vous avez des ministres québécois, vous avez un premier ministre québécois». Depuis plus de 20 ans, les premiers ministres du Canada sont québécois. À quelque part, on peut se demander si ce ne sont que des faire-valoir, au fond, parce que le fait d'avoir un premier ministre québécois ou d'avoir des ministres québécois influents au sein du Cabinet fédéral, qu'est-ce que cela a rapporté au Québec? Est-ce que ce fait a empêché l'application de la Loi sur les mesures de guerre en 1970? Est-ce que ce fait a empêché le rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982? Est-ce que ce fait a empêché l'échec de l'Accord du lac